

PUBLIÉ LE 02/10/2025 - MIS À JOUR LE 21/11/2025

Réduire l'impact environnemental des médicaments : la France est mobilisée aux côtés de l’Europe

BON USAGE - RECOMMANDATIONS

Un groupe d’experts européens a publié des recommandations pour favoriser une utilisation durable des médicaments et réduire les risques que leur mésusage fait courir à l’être humain comme à l’environnement. La France est déjà engagée dans cette voie et l’ANSM contribue directement à plusieurs des actions que le rapport recommande.

Composé d'experts désignés par les 13 États membres de l’Union européenne participants, de représentants de l'Agence européenne des médicaments (EMA) et de la Commission européenne, ce groupe a mené ses travaux entre mars 2020 et mars 2024 dans le cadre de l'Approche stratégique de l'Union européenne (UE) concernant les produits pharmaceutiques dans l'environnement. La France était représentée par l’ANSM qui a participé activement aux travaux du groupe, en particulier pour mener 3 des 7 actions examinées.

Le rapport final de ce groupe d’experts, présenté au réseau des chefs d’agence (HMA) en septembre 2025, formule **sept grandes recommandations** sur les actions que peuvent mettre en place les autorités sanitaires qui le souhaitent :

- **Encourager le bon usage des médicaments**, comme les antibiotiques, pour prévenir le développement de la **résistance des micro-organismes** ;
- **Former les étudiants et les professionnels de santé** à l'impact environnemental des médicaments ;
- **Communiquer** sur l’impact environnemental des médicaments auprès du public et des professionnels de santé, tout en encadrant et limitant les allégations environnementales des titulaires d’AMM dans la publicité ;
- **Limiter le gaspillage** des médicaments en adaptant les conditionnements, en utilisant des emballages durables et en augmentant leur durée de conservation ;
- **Réduire les déchets** liés à l’usage des médicaments et améliorer les pratiques de tri, de destruction et d'élimination des déchets médicaux ;
- **Développer un système de collecte approprié** pour les médicaments non utilisés et périmés, et inclure le concept de responsabilité élargie du producteur (REP) ;
- **Accroître l’expertise environnementale** au sein des comités d’évaluation des médicaments.

Ces recommandations pourront contribuer à la mise en œuvre de la révision en cours de la législation pharmaceutique de l'UE.

Un rôle actif de la France et de l’ANSM

La France a déjà activé la majorité des leviers proposés avec une implication collective de l’État, des agences sanitaires, des professionnels du secteur de la santé ainsi que de la société civile.

Antibiorésistance et bon usage des médicaments
Cet enjeu est porté dans la feuille de route interministérielle 2024-2034 adoptée dans une approche « Une seule santé ». Elle prolonge plus de vingt ans de politiques publiques en faveur du bon usage des antibiotiques, en combinant formation, sensibilisation et suivi épidémiologique.

L’ANSM y contribue en relayant les campagnes publiques, en publiant régulièrement des analyses sur la consommation des antibiotiques et en diffusant des recommandations d’usage raisonné. Nous agissons également par des actions axées sur la prévention du mésusage.

Formation à l’environnement des professionnels de santé
Cette démarche s’inscrit également dans le plan d’action du gouvernement : les facultés de santé sont encouragées à intégrer les enjeux écologiques dans leurs cursus, les programmes de formation continue des professionnels de santé commencent à aborder la question et des formations spécifiques se développent.

Collecte et limitation des déchets
L'action menée est double : d'un côté, l'éco-organismeCyclamed organise la collecte sécurisée des médicaments non utilisés en pharmacie ; de l'autre, des dispositifs réglementaires encadrent l'élimination des déchets au sein des établissements de santé, notamment via les filières des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI).

L'ANSM pilote des actions en faveur de l'écoconception des emballages et de l'allongement de la durée de conservation des médicaments, avec les organisations professionnelles représentatives des industries du médicament, dans le cadre du groupe thématique « Pratiques industrielles ».

Renforcement de l'évaluation environnementale des médicaments
L'évaluation de l'impact environnemental des médicaments est un des éléments qui sont pris en compte lorsque nous instruisons les demandes d'AMM, cela conformément au renforcement des exigences des lignes directrices européennes.

Nous sommes également d'actifs participants aux travaux européens qui visent à harmoniser et à améliorer cette évaluation.

Consultez le rapport « Produits pharmaceutiques dans l'environnement » en français

Consultez le rapport "Pharmaceuticals in the environment" en anglais

Lire aussi



L'antibiorésistance



La prévention du mésusage à l'ANSM

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 21/11/2025 - MIS À JOUR LE 07/09/2026

Allonger la durée de conservation des médicaments dans un objectif de réduction du

gaspillage et de la pollution

BON USAGE
RECOMMANDATIONS

Pour en savoir plus

Approche stratégique de l'Union européenne (UE) concernant les produits pharmaceutiques dans l'environnement - Parlement européen
Réforme de la législation pharmaceutique de l'UE - Commission européenne
Feuille de route interministérielle 2024 – 2034 « prévention et réduction de l’antibiorésistance, lutte contre la résistance aux antimicrobiens » - Sante.gouv.fr
Répertoire des formations spécifiques santé environnement
Cyclamed
Elimination des déchets d’activités de soins à risque infectieux (DASRI) - Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles
Lignes directrices européennes - EMA